

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT****N° 1149**

présenté par

Mme Mörch, Mme Dupont, Mme Charrière, M. Maire, M. Christophe, Mme Le Feur, M. Vignal, Mme Sarles, Mme Lenne, Mme Jacqueline Dubois, M. Blein, Mme Piron, M. Gérard, M. Claireaux, Mme Calvez, M. Colas-Roy, Mme Melchior, M. Henriet, M. Chiche, M. Serville, Mme Sage, Mme Park, Mme Rilhac, Mme Michel et M. Bois

-----

**ARTICLE 17**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« personnes qualifiées dans le domaine ».

les mots :

« membres qualifiés d'un dispositif de formation, ou d'une école, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit par cet amendement de valoriser tous les dispositifs de formation liés à la transition écologique en les intégrant à la réflexion autour des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi, et de la cohérence des programmes de formation dans les régions.

En effet, à l'image de l'école de la transition écologique « Être », préparant ses élèves aux métiers verts et verdissants tout en ayant une dynamique de réinsertion, il existe des initiatives de formation pionnières, comme « l'institut Transitions » ou le « programme Inspirations », indispensable aux personnes en évolutions de vie professionnelle vers la transition écologique.